

méthodes employées dans les cas d'arrestation, d'expulsion et de poursuites de personnes qui sont entrées ou demeurées illégalement au Canada. Au mois de janvier 1965, le mandat de M^e Sedgwick a été étendu de façon à inclure l'étude de la portée et de l'exercice des pouvoirs discrétionnaires que la loi sur l'immigration confère au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il a aussi été chargé de donner son avis sur la composition et le fonctionnement des commissions d'appel de l'immigration, en tant que prélude à une étude générale de tous les tribunaux de ce genre. Lorsque ses rapports seront terminés, il est prévu qu'avec le Livre blanc ils permettront de formuler une nouvelle politique et de nouvelles méthodes en matière d'immigration.

Il existe 30 bureaux de visas à l'étranger soit à Londres, Liverpool, Leeds, Bristol, Glasgow, Belfast, Dublin, Paris, Marseille, Bruxelles, Berne, La Haye, Copenhague, Cologne, Berlin, Hambourg, Munich, Stuttgart, Vienne, Oslo, Stockholm, Helsinki, Lisbonne, Madrid, Rome, Athènes, Le Caire, Tel-Aviv, New Delhi et Hongkong. Quatre bureaux établis aux États-Unis (New York, Chicago, San Francisco et Denver), fournissent des renseignements et des conseils mais ne délivrent pas de visas. Le personnel de chacun de ces postes est tenu au courant de la situation économique au Canada et il lui est ainsi possible de conseiller les immigrants sur les possibilités de s'y établir avec succès. L'examen des immigrants et des visiteurs se fait à 552 ports d'entrée sur les côtes du Canada, à certains endroits le long de la frontière internationale, à certains aéroports et à des bureaux à l'intérieur du pays.

Un des principaux objets du programme d'immigration est d'assurer l'établissement satisfaisant des immigrants. Le gouvernement fédéral aide ces derniers à s'intégrer dans la collectivité canadienne grâce au travail des agents d'établissement spécialisés de la Direction de l'immigration, de la Direction de la citoyenneté canadienne, de la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne et d'autres organismes gouvernementaux, et il collabore étroitement avec de nombreuses sociétés bénévoles qui poursuivent le même objectif.

Section 2.—Statistique de l'immigration

Le tableau 1 montre le nombre des immigrants qui sont arrivés au Canada chaque année depuis 1913, qui a été l'année culminante de l'immigration. Le tableau 2 indique le nombre et la répartition des immigrants au sein de la population du Canada à la date du dernier recensement, le 1^{er} juin 1961, selon la période d'arrivée.

1.—Immigrants arrivés au Canada, 1913-1964

NOTA.—La statistique de 1852-1893 figure à la page 155 de l'*Annuaire* de 1942 et celle de 1894-1912, à la page 155 de l'édition de 1948-1949.

Année	Immigrants	Année	Immigrants	Année	Immigrants	Année	Immigrants	Année	Immigrants
1913.....	400,870	1924.....	124,164	1935.....	11,277	1946.....	71,719	1957.....	282,164
1914.....	150,484	1925.....	84,907	1936.....	11,643	1947.....	64,127	1958.....	124,851
1915.....	36,665	1926.....	135,982	1937.....	15,101	1948.....	125,414	1959.....	106,928
1916.....	55,914	1927.....	158,886	1938.....	17,244	1949.....	95,217	1960.....	104,111
1917.....	72,910	1928.....	166,783	1939.....	16,994	1950.....	73,912	1961.....	71,689
1918.....	41,845	1929.....	164,993	1940.....	11,324	1951.....	194,391	1962.....	74,586
1919.....	107,698	1930.....	104,806	1941.....	9,329	1952.....	164,498	1963.....	93,151
1920.....	138,824	1931.....	27,530	1942.....	7,576	1953.....	168,868	1964.....	112,606
1921.....	91,728	1932.....	20,591	1943.....	8,504	1954.....	154,227		
1922.....	64,224	1933.....	14,382	1944.....	12,801	1955.....	109,946		
1923.....	133,729	1934.....	12,476	1945.....	22,722	1956.....	164,857		